

Un avenir sans produits chimiques toxiques est essentiel pour atteindre le développement durable

Août 2018

En tant que organisations de la société civile d'intérêt public, nous nous joignons à la campagne mondiale pour un avenir sans produits chimiques toxiques comme partie inhérente du développement durable. Notre vision est de construire un monde dans lequel les produits chimiques et les déchets ne seront plus une source de dommage et dans lequel tous les peuples auront le droit à un environnement sûr et sain, sans menaces toxiques aux milieux environnants et aux générations futures. Nous allons :

1. Appliquer le principe de précaution et donner la priorité à l'application des mesures préventives. (Principe 15 de Rio)
2. Faire avancer une participation égale des femmes au processus décisionnel, nous mettre au travail pour recueillir des données désagrégées par sexe, et promouvoir des politiques qui protègent les femmes des déchets et des produits chimiques nocifs. (ODD5)
3. Plaider en faveur de l'intérêt supérieur des enfants au cours de la conception, de la mise en œuvre et de l'application des lois relative à la santé publique, à l'environnement et au travail afin de protéger les enfants contre les substances toxiques et la pollution. (ODD3, les Droits de l'enfant)
4. Œuvrer pour éliminer progressivement la production et l'utilisation des pesticides chimiques, en particulier les pesticides très dangereux et élaborer des programmes nationaux pour promouvoir et mettre en œuvre l'agro-écologie pour soutenir l'agriculture durable. (ODD2)
5. Dénoncer les cas de pollution et de produits chimiques dans les articles et les procédés au cours desquels elles sont utilisées et faire respecter et appliquer le droit à l'information sur les émissions provenant des produits chimiques et des déchets et donner des informations complètes de leur présence dans les produits. (ODD12, principe 10 de Rio)
6. Identifier, caractériser et plaider en faveur de l'assainissement durable des sites contaminés, y compris les communautés de participation significative et assurer l'équité entre les générations et promouvoir la restauration écologique. (ODD15)
7. Sensibiliser le public sur les déchets et les produits chimiques nocifs, notamment à travers la surveillance de l'air, du sol, de l'eau, des aliments, des produits et des êtres humains et promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des processus et des alternatives plus sûrs, y compris des alternatives non chimiques et renforcer les lois visant à réduire et à prévenir la pollution. (ODD 6, 12, 16)
8. Œuvrer pour réduire et éliminer les polluants océaniques, y compris le mercure, les polluants organiques persistants, les perturbateurs endocriniens et les plastiques. (ODD 12, 14)
9. Faire des audits sur les déchets, favoriser le recyclage et l'opération zéro déchet et faire de petites avancées vers des politiques qui interdisent que les produits chimiques toxiques recyclés ne soient utilisés pour la fabrication de nouveaux produits. (SDG11)
10. Plaider en faveur et appliquer des politiques sur la santé et la sécurité au travail qui accordent un droit réel de savoir, donner la priorité à la prévention et à la précaution, établir des seuils de l'exposition qui protègent les plus vulnérables et assurer une protection égale en milieu de travail et dans la Communauté. (ODD 8, 9)
11. Travailler avec les gouvernements pour interdire les produits et les emballages en plastique à usage unique et le plomb dans les peintures, les vernis, les laques, les teintures, les émaux, les lustres, les apprêts et les revêtements. (ODD 3, 12, 14)

12. Participer activement au processus décisionnel et à la mise en œuvre des politiques et des accords sur les produits chimiques et les déchets aux niveaux national, régional et mondial. (ODD 16, principe 10 de Rio)

13. Demander que le secteur privé se conforme aux principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme ; prenne la responsabilité d'internaliser tous les coûts de production des produits chimiques y compris les déchets et les installations de recyclage ; adopte la responsabilité élargie des producteurs; fournisse des informations complètes sur la toxicité des produits chimiques, y compris les nanomatériaux ; atteigne le niveau de non rejet des substances chimiques toxiques et des déchets au cours de la production ; et mette en œuvre la chimie verte pour fabriquer des produits qui sont non toxiques, durables et réutilisables. (ODD 8, 9, 12, 17, principe 16 de Rio)